



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R76-2016-189

PUBLIÉ LE 27 OCTOBRE 2016

# Sommaire

## Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-24-008 - 01-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Earl Domaine Gaubert (1 page)	Page 4
R76-2016-06-28-002 - 02-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Dallet Alain (1 page)	Page 6
R76-2016-05-31-078 - 03-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Barreto Gança Rodrigues (3 pages)	Page 8
R76-2016-05-17-051 - 04-DRAAF - dossier autorisation d'exploiter - (3 pages)	Page 12
R76-2016-05-31-079 - 04-DRAAF - dossier autorisation d'exploiter - Dupuy-Roudel Rafael (3 pages)	Page 16
R76-2016-05-27-024 - 06-DRAAF - dossier autorisation d'exploiter - Bedos Marie-Therese (3 pages)	Page 20
R76-2016-05-31-080 - 07-DRAAF - dossier autorisation d'exploiter - Sarrote Marie (3 pages)	Page 24
R76-2016-05-20-010 - 08-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -Boy Thierry et Mazet (1 page)	Page 28
R76-2016-05-20-011 - 09- DRAAF - ARDC -dossier autorisation d'exploiter Darcimoles Bruno (1 page)	Page 30
R76-2016-05-20-012 - 10-DRAAF - ARDS - dossier autorisation exploiter - Delongeas Virginie -Molinie Mathieu (1 page)	Page 32
R76-2016-05-20-013 - 11-DRAAF - ARDC - dossier autorisation d'exploiter - Durou René et Fabrice (1 page)	Page 34
R76-2016-05-20-014 - 12-DRAAF- ARDC dossier autorisation d'exploiter - Messieurs FOUCHÉ (1 page)	Page 36
R76-2016-05-20-015 - 13-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Laulhere Vincent (1 page)	Page 38
R76-2016-05-20-016 - 14-DRAAF - ARD dossier autorisation d'exploiter - Reilhac Philippe et Nadine (1 page)	Page 40
R76-2016-05-20-017 - 15-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Teilhard Franck et Michèle (1 page)	Page 42
R76-2016-06-08-006 - 16-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter-SARL Poujade (2 pages)	Page 44
R76-2016-06-08-007 - 17-DRAAF -ARDC dossier autorisation exploiter-Privat Gisele (2 pages)	Page 47
R76-2016-06-08-008 - 18-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter-Earl de Belveze (2 pages)	Page 50
R76-2016-06-08-009 - 19- DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter-Earl de Labarde (2 pages)	Page 53

R76-2016-06-10-005 - 20- DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter-Earl d Embarrau (2 pages)	Page 56
R76-2016-06-08-010 - 21-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter-SCEA Laval Pram (2 pages)	Page 59
R76-2016-06-08-011 - 22-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter-Calvet Philippe (2 pages)	Page 62

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-24-008

01-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Earl  
Domaine Gaubert

*01-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Earl Domaine Gaubert.  
signé par M. le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude -*



Carcassonne, le 24 juin 2016

Direction Départementale  
des Territoires et  
de la Mer de l'Aude

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
à

Service Economie  
Agricole et  
Développement Rural

EARL Domaine Gaubert  
Domaine Gaubert

**11220 – ARQUETTES EN VAL**

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAIS - Géraldine DEVEAU – SEADR  
Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41  
Courriel : elisabeth.burais@aude.gouv.fr  
geraldine.deveau@aude.gouv.fr

**OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER - ACCUSE DE RECEPTION D'UN DOSSIER COMPLET**

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le **11/05/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **4,18 ha** situés sur la commune d'**ARQUETTES EN VAL**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place est :

- **Le GAEC DES GARRIGUES ARQUETTOISES** sis à **11220 - ARQUETTES EN VAL**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **11/05/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0023**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait que vous ne devez pas commencer cette opération avant la fin du délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction prévu réglementairement est de 4 mois durant lesquels des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus. En l'absence de réponse de l'administration le « **11/09/2016** », votre demande sera tacitement acceptée.

À l'issue de ce délai, et en l'absence de décision expresse, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée sur demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

horaires d'ouverture :  
8 h. 30 – 12 heures  
14 heures – 16 h.30  
16 heures le vendredi

DDTM de l'Aude  
CS 40001  
105 Bd Barbès  
11838 CARCASSONNE CEDEX

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer,  
Le Chef de Service,

Patrick FAYOLLE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-28-002

02-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Dallet  
Alain

*02-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Dallet Alain.  
signé par M. le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude -*

Carcassonne, le 28 juin 2016

Direction Départementale  
des Territoires et  
de la Mer de l'Aude

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
à

Service Economie  
Agricole et  
Développement Rural

Monsieur DALLET Alain  
14 Chemin de Las Blanquetos

**11800 – SAINT FRICHOUX**

Contrôle des structures

**Affaire suivie par :** Elisabeth BURAI - Géraldine DEVEAU – SEADR  
Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41  
Courriel : elisabeth.burais@aude.gouv.fr  
geraldine.deveau@aude.gouv.fr

**OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER - ACCUSE DE RECEPTION D'UN DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

J'accuse réception le **13/05/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **28,71 ha** situés sur les communes de **AIGUES VIVES et RIEUX MINERVOIS**.

**La demande porte sur des biens libres de toute occupation**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **13/05/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0024**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait que vous ne devez pas commencer cette opération avant la fin du délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction prévu réglementairement est de 4 mois durant lesquels des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus. En l'absence de réponse de l'administration le « **13/09/2016** », votre demande sera tacitement acceptée.

horaires d'ouverture :

8 h. 30 – 12 heures

14 heures – 16 h.30

16 heures le vendredi

À l'issue de ce délai, et en l'absence de décision expresse, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée sur demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer,  
Le Chef de Service,

  
Patrick FAYOLLE

DDTM de l'Aude  
CS 40001  
105 Bd Barbès  
11838 CARCASSONNE CEDEX

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-05-31-078

03-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter -  
Barreto Gança Rodrigues

*03-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Barreto Gança Rodrigues.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées Orientales -*



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
Des Pyrénées Orientales  
Service Economie Agricole

Unité Installations, Structures,  
Droit

Horaires d'ouverture au public

9 h - 11 h  
14 h - 16 h

Accueil du public situé :  
19 avenue de Grande Bretagne  
66000 Perpignan

Dossier suivi par :  
Sophie Paillissé

Tel : 04 68 51 95 13

Mel :  
sophie.paillisse@pyrenees-  
orientales.gouv.fr

Perpignan, le 31 mai 2016

BARRETO GANÇA RODRIGUES TANIA  
CRISTINA  
1 rue des Lauriers Bat 1 Logement 6  
66170 Saint Féliu d'Avall

OBJET : Contrôle des structures agricoles / Demande d'autorisation préalable d'exploiter

## Accusé de réception du dossier complet

N° d'enregistrement : 6 6-16-0010

Date d'enregistrement : 27/05/16

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Demandeur : BARRETO GANÇA RODRIGUES TANIA CRISTINA**

**SAU pondérée initiale : 0**

**Demande : 48 a 87 ca de cultures fruitières (détail en annexe)**

**SAU pondérée objet de la demande : 1,81**

Le dossier est complet, il a été enregistré sous le numéro 66-16-0010 le 27/05/16.

J'appelle votre attention sur le fait que si votre demande est consécutive à une publicité déjà réalisée ou est concurrente à une autre demande déjà présentée **vous devez impérativement le signaler** en indiquant les références du dossier ou de la publicité.

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ +33 (0)4.68.38.12.34

horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Fax : ☎ +33 (0)4.68.38.11.29

Renseignements :

☞ INTERNET : [www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)

☞ COURRIEL : [ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr)

En application de l'article R331-4 du CRPM, je fais procéder à la publicité de la demande d'autorisation d'exploiter dans les conditions prévues à l'article D331-4-1 du CRPM (affichage en mairie des communes concernées durant 1 mois et sur le site internet de la Préfecture).


Si la CDOA est saisie de votre dossier ou en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s), vous en serez avisé par courrier.

La date d'enregistrement mentionnée ci-dessus constitue le départ du délai de 4 mois, au-delà duquel, si aucune décision ne vous a été notifiée, vous bénéficierez d'une décision implicite d'acceptation conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Si nécessaire, ce délai pourra être fixé à 6 mois par décision motivée. Dans ce cas vous en serez avisé par courrier recommandé dans les meilleurs délais et avant le 27/09/16.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse. Je vous informe qu'une attestation de décision implicite d'acceptation pourra également vous être délivrée sur demande adressée à la DDTM des Pyrénées Orientales.

Restant à votre disposition si vous avez besoin de renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer,  
Le Chef du Service de l'Economie Agricole,



Didier THOMAS

## Annexe de l'accusé de réception du dossier complet

**Demandeur : BARRETO GANÇA RODRIGUES TANIA CRISTINA**

**N° d'enregistrement : 66-16-0010**

**Date d'enregistrement : 27/05/16**

<b>Nature de culture</b>	<b>Superficie (en ha)</b>	<b>référence cadastrale</b>	<b>commune</b>	<b>nom du propriétaire</b>
Cultures fruitières	0,4887	AM 5	SAINT FELIU D'AVALL	BARRETO GANCA RODRIGUES Tania Cristina

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-05-17-051

04-DRAAF - dossier autorisation d'exploiter -

*04-DRAAF - dossier autorisation d'exploiter -  
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer des Pyrénées Orientales -*

## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
Des Pyrénées Orientales  
Service Economie Agricole

Unité Installations, Structures,  
Droit

Horaires d'ouverture au public

9 h - 11 h  
14 h - 16 h

Accueil du public situé :  
19 avenue de Grande Bretagne  
66000 Perpignan

Dossier suivi par :  
Sophie Paillissé

Tel : 04 68 51 95 13

Mel :  
sophie.paillisse@pyrenees-  
orientales.gouv.fr

Perpignan, le 17 mai 2016

CORBEILLA JEAN-CHRISTOPHE  
5 chemin de Vedrignans  
66800 Saillagouse

OBJET : Contrôle des structures agricoles / Demande d'autorisation préalable d'exploiter

### Accusé de réception du dossier complet

N° d'enregistrement : 66-16-0013

Date d'enregistrement : 17/05/16

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Demandeur : CORBEILLA JEAN-CHRISTOPHE**

**SAU pondérée initiale : 0**

**Demande : 1 ha 85 a 60 ca de légumes frais de plein air, culture maraîchère (détail en annexe)**

**SAU pondérée objet de la demande : 21,16**

Le dossier est complet, il a été enregistré sous le numéro 66-16-0013 le 17/05/16.

J'appelle votre attention sur le fait que si votre demande est consécutive à une publicité déjà réalisée ou est concurrente à une autre demande déjà présentée **vous devez impérativement le signaler** en indiquant les références du dossier ou de la publicité.

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇒ +33 (0)4.68.38.12.34

horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Fax : ⇒ +33 (0)4.68.38.11.29

Renseignements :

⇒ INTERNET : [www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)

⇒ COURRIEL : [ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr)

En application de l'article R331-4 du CRPM, je fais procéder à la publicité de la demande d'autorisation d'exploiter dans les conditions prévues à l'article D331-4-1 du CRPM (affichage en mairie des communes concernées durant 1 mois et sur le site internet de la Préfecture).

Si la CDOA est saisie de votre dossier ou en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s), vous en serez avisé par courrier.

La date d'enregistrement mentionnée ci-dessus constitue le départ du délai de 4 mois, au-delà duquel, si aucune décision ne vous a été notifiée, vous bénéficierez d'une décision implicite d'acceptation conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Si nécessaire, ce délai pourra être fixé à 6 mois par décision motivée. Dans ce cas vous en serez avisé par courrier recommandé dans les meilleurs délais et avant le 17/09/16.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse. Je vous informe qu'une attestation de décision implicite d'acceptation pourra également vous être délivrée sur demande adressée à la DDTM des Pyrénées Orientales.

Restant à votre disposition si vous avez besoin de renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer,  
Le Chef du Service de l'Economie Agricole,



Didier THOMAS

## Annexe de l'accusé de réception du dossier complet

**Demandeur :CORBEILLA JEAN-CHRISTOPHE**

**N° d'enregistrement :66-16-0013**

**Date d'enregistrement :17/05/16**

Commune	Nom du propriétaire	Référence cadastrale	Somme - Superficie (en ha)
SAILLAGOUSE	CORBEILLA FIRMIN	B397	0,1615
		D191 / D236 / D237	0,661
	CORBEILLA GERARD	A180	0,028
		D76 / D42 / D43	1,0055
<b>Total Résultat</b>			<b>1,856</b>

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-05-31-079

04-DRAAF - dossier autorisation d'exploiter -  
Dupuy-Roudel Rafael

*04-DRAAF - dossier autorisation d'exploiter - Dupuy-Roudel Rafael  
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer des Pyrénées Orientales -*



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
Des Pyrénées Orientales  
Service Economie Agricole

Unité Installations, Structures,  
Droit

Horaires d'ouverture au public

9 h - 11 h  
14 h - 16 h

Accueil du public situé :  
19 avenue de Grande Bretagne  
66000 Perpignan

Dossier suivi par :  
Sophie Paillissé

Tel : 04 68 51 95 13  
Mel :  
sophie.paillisse@pyrenees-  
orientales.gouv.fr

Perpignan, le 31 mai 2016

DUPUY-ROUDEL RAFAEL  
Mas Bolet La Tour du Loup  
66 320 Baillestavy

OBJET : Contrôle des structures agricoles / Demande d'autorisation préalable d'exploiter

## Accusé de réception du dossier complet

N° d'enregistrement : 66-16-0011

Date d'enregistrement : 26/05/16

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Demandeur : DUPUY-ROUDEL RAFAEL**

**Associés exploitants (sociétés) : NC**

**SAU pondérée initiale : 0**

**Demande : 14 ha 32 a 10 ca de landes et parcours (détail en annexe)**

**SAU pondérée objet de la demande : 1,43**

Le dossier est complet, il a été enregistré sous le numéro 66-16-0011 le 26/05/16.

J'appelle votre attention sur le fait que si votre demande est consécutive à une publicité déjà réalisée ou est concurrente à une autre demande déjà présentée **vous devez impérativement le signaler** en indiquant les références du dossier ou de la publicité.

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ +33 (0)4.68.38.12.34

horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Fax : ☎ +33 (0)4.68.38.11.29

Renseignements :

⇒ INTERNET : [www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)

⇒ COURRIEL : [ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr)

En application de l'article R331-4 du CRPM, je fais procéder à la publicité de la demande d'autorisation d'exploiter dans les conditions prévues à l'article D331-4-1 du CRPM (affichage en mairie des communes concernées durant 1 mois et sur le site internet de la Préfecture).

Si la CDOA est saisie de votre dossier ou en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s), vous en serez avisé par courrier.

La date d'enregistrement mentionnée ci-dessus constitue le départ du délai de 4 mois, au-delà duquel, si aucune décision ne vous a été notifiée, vous bénéficierez d'une décision implicite d'acceptation conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Si nécessaire, ce délai pourra être fixé à 6 mois par décision motivée. Dans ce cas vous en serez avisé par courrier recommandé dans les meilleurs délais et avant le 26/09/16.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse. Je vous informe qu'une attestation de décision implicite d'acceptation pourra également vous être délivrée sur demande adressée à la DDTM des Pyrénées Orientales.

Restant à votre disposition si vous avez besoin de renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer,  
Le Chef du Service de l'Economie Agricole,



Didier THOMAS

## Annexe de l'accusé de réception du dossier complet

**Demandeur :DUPUY-ROUDEL RAFAEL**

**N° d'enregistrement :66-16-0011**

**Date d'enregistrement :26/05/16**

<b>Nature de culture</b>	<b>Superficie (en ha)</b>	<b>référence cadastrale</b>	<b>commune</b>	<b>nom du propriétaire</b>
Parcours	14,321	A 104 - A 105 – A 106 – A 139	BAILLESTAVY	DUPUY-ROUDEL Patrick

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-05-27-024

06-DRAAF - dossier autorisation d'exploiter - Bedos  
Marie-Therese

*06-DRAAF - dossier autorisation d'exploiter - Bedos Marie-Therese  
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer des Pyrénées Orientales -*

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
Des Pyrénées Orientales  
Service Economie Agricole

Unité Installations, Structures,  
Droit

Horaires d'ouverture au public

9 h - 11 h  
14 h - 16 h

Accueil du public situé :  
19 avenue de Grande Bretagne  
66000 Perpignan

Dossier suivi par :  
Sophie Paillissé

Tel : 04 68 51 95 13  
Mel :  
sophie.paillisse@pyrenees-  
orientales.gouv.fr

Perpignan, le 27 mai 2016

BEDOS MARIE-THERESE  
Km 1 Route de Montner  
66310 Estagel

OBJET : Contrôle des structures agricoles / Demande d'autorisation préalable d'exploiter

## Accusé de réception du dossier complet

N° d'enregistrement : 66-16-0014

Date d'enregistrement : 19/05/16

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Demandeur : BEDOS MARIE-THERESE**

**SAU pondérée initiale : 0**

**Demande : 1 ha 32 a 90 ca de vignes VDN (détail en annexe)**

**SAU pondérée objet de la demande : 6,51**

Le dossier est complet, il a été enregistré sous le numéro 66-16-0014 le 19/05/16.

J'appelle votre attention sur le fait que si votre demande est consécutive à une publicité déjà réalisée ou est concurrente à une autre demande déjà présentée **vous devez impérativement le signaler** en indiquant les références du dossier ou de la publicité.

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎+33 (0)4.68.38.12.34

horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Fax : ☎+33 (0)4.68.38.11.29

Renseignements :

⇒ INTERNET : [www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)

⇒ COURRIEL : [ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr)

En application de l'article R331-4 du CRPM, je fais procéder à la publicité de la demande d'autorisation d'exploiter dans les conditions prévues à l'article D331-4-1 du CRPM (affichage en mairie des communes concernées durant 1 mois et sur le site internet de la Préfecture).

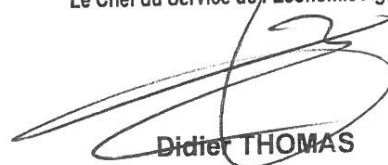
Si la CDOA est saisie de votre dossier ou en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s), vous en serez avisé par courrier.

La date d'enregistrement mentionnée ci-dessus constitue le départ du délai de 4 mois, au-delà duquel, si aucune décision ne vous a été notifiée, vous bénéficierez d'une décision implicite d'acceptation conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Si nécessaire, ce délai pourra être fixé à 6 mois par décision motivée. Dans ce cas vous en serez avisé par courrier recommandé dans les meilleurs délais et avant le 19/09/16.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse. Je vous informe qu'une attestation de décision implicite d'acceptation pourra également vous être délivrée sur demande adressée à la DDTM des Pyrénées Orientales.

Restant à votre disposition si vous avez besoin de renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer,  
Le Chef du Service de l'Economie Agricole,



Didier THOMAS

## Annexe de l'accusé de réception du dossier complet

**Demandeur :BEDOS MARIE-THERESE**

**N° d'enregistrement :66-16-0014**

**Date d'enregistrement :19/05/16**

<b>Nature de culture</b>	<b>Superficie (en ha)</b>	<b>référence cadastrale</b>	<b>commune</b>	<b>nom du propriétaire</b>
Vignes VDN	0,2070	AH 134	LESQUERDE	BEDOS Bruno
Vignes VDN	0,7020	AH 188	LESQUERDE	BEDOS Bruno
Vignes VDN	0,4200	AH 188	LESQUERDE	BEDOS Bruno

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-05-31-080

07-DRAAF - dossier autorisation d'exploiter - Sarrote  
Marie

*07-DRAAF - dossier autorisation d'exploiter - Sarrote Marie.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales -*



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
Des Pyrénées Orientales  
Service Economie Agricole

Unité Installations, Structures,  
Droit

Horaires d'ouverture au public  
9 h - 11 h  
14 h - 16 h

Accueil du public situé :  
19 avenue de Grande Bretagne  
66000 Perpignan

Dossier suivi par :  
Sophie Paillissé

Tel : 04 68 51 95 13  
Mel :  
sophie.paillisse@pyrenees-  
orientales.gouv.fr

Perpignan, le 31 mai 2016

SARROTTE MARIE  
Traverse d'Amunt  
66820 FILLOLS

OBJET : Contrôle des structures agricoles / Demande d'autorisation préalable d'exploiter

## Accusé de réception du dossier complet

N° d'enregistrement : 66-16-0015

Date d'enregistrement : 31/05/16

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Demandeur : SARROTTE MARIE**

**Associés exploitants (sociétés) : NC**

**SAU pondérée initiale : 0**

**Demande : 30 a de plantes aromatiques et médicinales (détail en annexe)**

**SAU pondérée objet de la demande : 0,24**

Le dossier est complet, il a été enregistré sous le numéro 66-16-0015 le 31/05/16.

J'appelle votre attention sur le fait que si votre demande est consécutive à une publicité déjà réalisée ou est concurrente à une autre demande déjà présentée **vous devez impérativement le signaler** en indiquant les références du dossier ou de la publicité.

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ +33 (0)4.68.38.12.34

horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Fax : ☎ +33 (0)4.68.38.11.29

Renseignements :

⇨ INTERNET : [www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)

⇨ COURRIEL : [ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr)

En application de l'article R331-4 du CRPM, je fais procéder à la publicité de la demande d'autorisation d'exploiter dans les conditions prévues à l'article D331-4-1 du CRPM (affichage en mairie des communes concernées durant 1 mois et sur le site internet de la Préfecture).

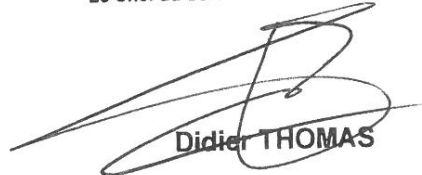
Si la CDOA est saisie de votre dossier ou en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s), vous en serez avisé par courrier.

La date d'enregistrement mentionnée ci-dessus constitue le départ du délai de 4 mois, au-delà duquel, si aucune décision ne vous a été notifiée, vous bénéficierez d'une décision implicite d'acceptation conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Si nécessaire, ce délai pourra être fixé à 6 mois par décision motivée. Dans ce cas vous en serez avisé par courrier recommandé dans les meilleurs délais et avant le 30/09/16.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse. Je vous informe qu'une attestation de décision implicite d'acceptation pourra également vous être délivrée sur demande adressée à la DDTM des Pyrénées Orientales.

Restant à votre disposition si vous avez besoin de renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer,  
Le Chef du Service de l'Economie Agricole,



Didier THOMAS

## Annexe de l'accusé de réception du dossier complet

**Demandeur :SARROTTE MARIE**

**N° d'enregistrement :66-16-0015**

**Date d'enregistrement :31/05/16**

Nature de culture	Superficie (en ha)	référence cadastrale	commune	nom du propriétaire
Plantes aromatiques, médicinales et condimentaires	0,3000	A 386	FILLOLS	CAROL Jean-Claude

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-05-20-010

08-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -Boy  
Thierry et Mazet

*08-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -Boy Thierry et Mazet.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires du Lot -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOT

*Direction Départementale  
des Territoires (et de la Mer) du Lot*

Service Economie Agricole et Développement  
Rural

Affaire suivie par : Valérie TRAMEÇON

Mail : valerie.tramecon@lot.gouv.fr

Tél. : : 05 65 23 61 43

Cahors, le 20 mai 2016

Le Directeur Départemental

à

BOY Thierry et MAZET Nathalie

GAEC LE BOUYER

Bouye

46500 GRAMAT

OBJET:

Contrôle des structures

Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **20/05/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 5,031 ha situés sur la commune de 46500 GRAMAT

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 20/05/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 2016-63**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **20/09/2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

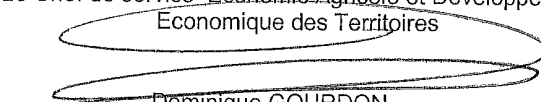
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) n'est plus systématique : Si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) déposée(s) en concurrence.

Je vous prie d'agréer, BOY Thierry et MAZET Nathalie l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires du Lot

Le Chef de service Economie Agricole et Développement  
Economique des Territoires

  
Dominique GOURDON

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-05-20-011

09- DRAAF - ARDC -dossier autorisation d'exploiter  
Darcimoles Bruno

*09- DRAAF - ARDC -dossier autorisation d'exploiter Darcimoles Bruno.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires du Lot -*

PREFET DE LOT

*Direction Départementale  
des Territoires du Lot*

Service Economie Agricole et Développement  
Rural

Cahors, le 20 mai 2016

Affaire suivie par : Valérie TRAMEÇON  
Mail : valerie.tramecon@lot.gouv.fr  
Tél. : : 05 65 23 61 43

Le Directeur Départemental

à  
**DARCIMOLES Bruno**  
Le Mas du Sol  
46120 RUEYRES

**OBJET:**  
Contrôle des structures  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le **20/05/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 42,7270 ha situés sur la (les) commune(s) de 46120 THEMINES et 19,6015 ha situés sur la commune de 46120 RUEYRES

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 20/05/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 2016-57**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **20/09/2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) n'est plus systématique : Si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) déposée(s) en concurrence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires du Lot

Le Chef de service Economie Agricole et Développement  
Economique des Territoires



Dominique GOURDON

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-05-20-012

10-DRAAF - ARDS - dossier autorisation exploiter -  
Delongéas Virginie -Molinie Mathieu

*10-DRAAF - ARDS - dossier autorisation d'exploiter -Delongéas Virginie -Molinie Mathieu.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires du Lot*



PREFET DE LOT

*Direction Départementale  
des Territoires (et de la Mer) du Lot*

Cahors, le 20 mai 2016

Service Economie Agricole et Développement  
Rural

Affaire suivie par : Valérie TRAMEÇON

Mail : valerie.tramecon@lot.gouv.fr

Tél. : : 05 65 23 61 43

Le Directeur Départemental

à

DELONGEAS Virginie et MOLINIE Mathieu

EARL LA CROIX DES VIGNEQ

Le Causse

46140 CARNAC ROUFFIAC

**OBJET:**  
Contrôle des structures  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **20/05/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 0,7204 ha situés sur la commune de 46140 ANGLARS JUILLAC

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 20/05/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 2016-64**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **20/09/2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) n'est plus systématique : Si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) déposée(s) en concurrence.

Je vous prie d'agréer, DELONGEAS Virginie et MOLINIE Mathieu l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires du Lot

Le Chef de service Economie Agricole et Développement  
Economique des Territoires

  
Dominique GOURDON

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-05-20-013

11-DRAAF - ARDC - dossier autorisation d'exploiter -  
Durou René et Fabrice

*11-DRAAF - ARDC - dossier autorisation d'exploiter - Durou René et Fabrice.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires du Lot -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Economie Agricole et Développement  
Rural

Cahors, le 20 mai 2016

Affaire suivie par : Valérie TRAMEÇON

Mail : valerie.tramecon@lot.gouv.fr

Tél. : : 05 65 23 61 43

Le Directeur Départemental

à

**DUROU René et Fabrice**

**SCEA DUROU et Fils**

**Gaudou**

**46700 VIRE SUR LOT**

**OBJET:**

Contrôle des structures

Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter

Messieurs,

J'accuse réception le **20/05/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 1,0100 ha situés sur la commune de 46700 VIRE SUR LOT

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 20/05/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 2016-50**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **20/09/2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

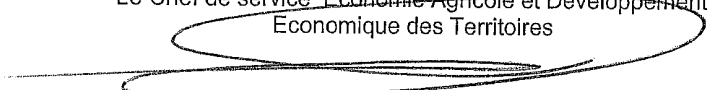
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) n'est plus systématique : Si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) déposée(s) en concurrence.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires du Lot

Le Chef de service Economie Agricole et Développement  
Economique des Territoires

  
Dominique GOURDON

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-05-20-014

12-DRAAF- ARDC dossier autorisation d'exploiter -  
Messieurs FOUCHE

*12-DRAAF- ARDC dossier autorisation d'exploiter - Messieurs FOUCHE;  
- signé par M. le directeur départemental des territoires du Lot -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Economie Agricole et Développement  
Rural

Cahors, le 20 mai 2016

Le Directeur Départemental

à

Messieurs FOUCHE

GAEC LES BORIES

46600 CAZILLAC

Affaire suivie par : Valérie TRAMEÇON

Mail : valerie.tramecon@lot.gouv.fr

Tél. : : 05 65 23 61 43

**OBJET:**

Contrôle des structures

Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter

Messieurs,

J'accuse réception le **20/05/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 32,8823 ha situés sur la (les) commune(s) de 46600 CAZILLAC

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 20/05/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 2016-58**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **20/09/2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) n'est plus systématique : Si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) déposée(s) en concurrence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires du Lot

Le Chef de service Economie Agricole et Développement  
Economique des Territoires

  
Dominique GOURDON

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-05-20-015

13-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -  
Laulhere Vincent

*13-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Laulhere Vincent.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires du Lot -*

PREFET DE LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Economie Agricole et Développement  
Rural

Cahors, le 20 mai 2016

Affaire suivie par : Valérie TRAMEÇON

Mail : valerie.tramecon@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 61 43

Le Directeur Départemental

à

**LAULHERE Vincent**

**Le Freysset**

**24590 BORREZE**

**OBJET:**

**Contrôle des structures**

**Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le **20/05/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 1,8139 ha situés sur la (les) commune(s) de 46600 GIGNAC

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 20/05/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 2016-56**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **20/09/2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) n'est plus systématique : Si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) déposée(s) en concurrence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires du Lot

Le Chef de service Economie Agricole et Développement  
Economique des Territoires



Dominique GOURDON

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-05-20-016

14-DRAAF - ARD dossier autorisation d'exploiter -  
Reilhac Philippe et Nadine

*14-DRAAF - ARD dossier autorisation d'exploiter - Reilhac Philippe et Nadine.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires du Lot -*



PREFET DE LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires (et de la Mer) du Lot*

Service Economie Agricole et Développement  
Rural

Cahors, le 20 mai 2016

Affaire suivie par : Valérie TRAMEÇON

Mail : valerie.tramecon@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 61 43

Le Directeur Départemental

à

REILHAC Philippe et Nadine

GAEC REILHAC

Cassard

46120 ANGLARS

**OBJET:**

Contrôle des structures

Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 20/05/2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 0,6860 ha situés sur la commune de 46120 ANGLARS

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 20/05/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 2016-62**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **20/09/2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.


En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) n'est plus systématique : Si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) déposée(s) en concurrence.

Je vous prie d'agréer, Madame et Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires du Lot

Le Chef de service Economie Agricole et Développement  
Economique des Territoires



Dominique GOURDON

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-05-20-017

15-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -  
Teilhard Franck et Michèle

*15-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Teilhard Franck et Michèle.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires du Lot -*

PREFET DE LOT

*Direction Départementale  
des Territoires du Lot*

Service Economie Agricole et Développement  
Rural

Cahors, le 20 mai 2016

Affaire suivie par : Valérie TRAMEÇON  
Mail : valerie.tramecon@lot.gouv.fr  
Tél. : : 05 65 23 61 43

Le Directeur Départemental  
à  
TEILHARD Franck et Michèle  
GAEC L'OUSTALOU  
Le Bourg  
46270 MONTREDON

**OBJET:**  
Contrôle des structures  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **20/05/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 16,71 ha situés sur la commune de 46270 MONTREDON

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 20/05/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 2016-59**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **20/09/2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) n'est plus systématique : Si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) déposée(s) en concurrence.

Je vous prie d'agréer, Madame et Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires du Lot

Le Chef de service Economie Agricole et Développement  
Economique des Territoires

  
Dominique GOURDON

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-08-006

16-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter-SARL  
Poujade

*16-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter-SARL Poujade;  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction  
Départementale  
des Territoires

Service  
de l'économie agricole

Bureau  
des exploitations agricoles  
et de la ruralité

Montauban, le 8 juin 2016

Le Directeur Départemental des Territoires

à

SARL POUJADE  
Monsieur POUJADE Philippe  
Pont-Fourcat  
82110 LAUZERTE

objet : Contrôle des structures.

Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80

courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 3 juin 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter 12,2186 ha situés sur la commune de : LAUZERTE.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **3 juin 2016**
- Numéro d'enregistrement : **8220160105**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois, soit le **3 octobre 2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) n'est plus systématique : si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) déposée(s) en concurrence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,  
Le chef du bureau  
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

<b>Commune</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Exploitant antérieur ou Preneur en place</b>
LAUZERTE	12,2186	A 905, 906, 913, 914, 288 à 291, 295, 296, 298, 299, 301, 1692, 1694, 784 et 785	LAFARGUE Jean-Claude	LAFARGUE Jean-Claude

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-08-007

17-DRAAF -ARDC dossier autorisation exploiter-Privat  
Gisele

*17-DRAAF -ARDC dossier autorisation exploiter-Privat Gisele.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction  
Départementale  
des Territoires

Service  
de l'économie agricole

Bureau  
des exploitations agricoles  
et de la ruralité

Montauban, le 8 juin 2016

**Le Directeur Départemental des Territoires**

à

Madame PRIVAT Gisèle

Gaillouste

82400 SAINT PAUL D'ESPIS

objet : Contrôle des structures.

Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80

Madame,

J'accuse réception le 3 juin 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter 93,9143 ha situés sur les communes de : MOISSAC, MONTESQUIEU et SAINT PAUL D'ESPIS.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **3 juin 2016**
- Numéro d'enregistrement : **8220160107**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois, soit le **3 octobre 2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) n'est plus systématique : si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) déposée(s) en concurrence.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,  
Le chef du bureau  
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN  
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr  
horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h-12h/14h-17h (sauf vendredi 16h)



<b>Commune</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Exploitant antérieur ou Preneur en place</b>
MONTESQUIEU et SAINT PAUL d'ESPIS	50,7361	PRIVAT Claude et Gisèle	PRIVAT Claude
MONTESQUIEU et SAINT PAUL D'ESPIS	2,2500	SARAGOSA Jean-Baptiste	PRIVAT Claude
MONTESQUIEU et SAINT PAUL D'ESPIS	2,7030	DARO Nathalie	PRIVAT Claude
MOISSAC, MONTESQUIEU et SAINT PAUL D'ESPIS	21,5886	DARO Fernande	PRIVAT Claude
MOISSAC, MONTESQUIEU et SAINT PAUL D'ESPIS	11,9124	DARO Alfred	PRIVAT Claude
SAINT PAUL D'ESPIS	4,7242	PRIVAT Robert	PRIVAT Claude

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-08-008

18-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter-Earl de  
Belveze

*18-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter-Earl de Belveze.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction  
Départementale  
des Territoires

Service  
de l'économie agricole

Bureau  
des exploitations agricoles  
et de la ruralité

Montauban, le 8 juin 2016

Le Directeur Départemental des Territoires

à

EARL DE BELVEZE

LEMOUZY Jean-Luc, Corinne et Mathieu

1020 route de Lavour

82710 BRESSOLS

objet : Contrôle des structures.

Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80

courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le 30 mai 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter 22,4710 ha situés sur la commune de : BRESSOLS.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **30 mai 2016**
- Numéro d'enregistrement : **8220160088**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois, soit le **30 septembre 2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) n'est plus systématique : si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) déposée(s) en concurrence.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,  
Le chef du bureau  
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

<b>Commune</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Exploitant antérieur ou Preneur en place</b>
BRESSOLS	22,4710	Cascaret Nord ZK 55 à 57, Cascaret Sud ZL 10, Terrefort ZH 46 et 47, Gandal ZK 25 et 26, Terrefort ZK 31, 43, 45 et 47	Indivision BEER/WRIGHT	Parcelles non exploitées

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-08-009

19- DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter-Earl  
de Labarde

*19- DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter-Earl de Labarde.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction  
Départementale  
des Territoires

Service  
de l'économie agricole

Bureau  
des exploitations agricoles  
et de la ruralité

Montauban, le 8 juin 2016

Le Directeur Départemental des Territoires

à  
EARL DE LABARDE  
LAMBERT Loïc et Claudine  
Labarde  
82150 ROQUECOR

objet : Contrôle des structures.

Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 30 mai 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter 53,5897 ha situés sur les communes de : LACOUR et ROQUECOR.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **30 mai 2016**
- Numéro d'enregistrement : **8220160102**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois, soit le **30 septembre 2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) n'est plus systématique : si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) déposée(s) en concurrence.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,  
Le chef du bureau  
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
LACOUR	0,4401	Doumaguel E 721	SOULIE Jean-Claude	SOULIE Rose-Marie
ROQUECOR	53,1496	C 304, 305, D 534, 592, 596 à 605, 725, 727, 730, G 303 à 308, 310 à 312, 328, 330, 331, 332p, 333p, 335, 336, 339, 342, 348 à 351, 352p, 353, 354, 359p, 360 à 365, 369 à 377, 418 à 421, 424, 594, 598, 600 à 603, 605p, 608p, 617p, 620, 672, 674 à 676, 711, 712, 715, 720, 723, 724, 727, 728, 731, 732, 735, 736, 739, 741, 743, 745, 746, 748, 751 et 753	SOULIE Jean-Claude	SOULIE Rose-Marie

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-10-005

20- DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter-Earl  
d Embarrau

*20- DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter-Earl d Embarrau.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de Tarn et Garonne -*





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction  
Départementale  
des Territoires

Service  
de l'économie agricole

Bureau  
des exploitations agricoles  
et de la ruralité

Montauban, le 10 juin 2016

Le Directeur Départemental des Territoires

à

EARL D'EMBARRAU

DESTARAC Serge et Solange

Embarrau

82500 ESCAZEAX

objet : Contrôle des structures.

Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80

courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 30 mai 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter 24,4464 ha situés sur la commune de : ESCAZEAX.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **30 mai 2016**
- Numéro d'enregistrement : **8220160103**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois, soit le **30 septembre 2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) n'est plus systématique : si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) déposée(s) en concurrence.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,  
Le chef du bureau  
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN  
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr  
horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h-12h/14h-17h (sauf vendredi 16h)

<b>Commune</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Exploitant antérieur ou Preneur en place</b>
ESCAZEAUX	24,4464	C 151, 155, 158 à 161, 938, 939, 958 et 959	AUBRESPIN Robert	AUBRESPIN Jean-Louis

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-08-010

21-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter-SCEA  
Laval Pram

*21-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter-SCEA Laval Pram  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de Tarn et Garonne -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction  
Départementale  
des Territoires

Service  
de l'économie agricole

Bureau  
des exploitations agricoles  
et de la ruralité

Montauban, le 8 juin 2016

Le Directeur Départemental des Territoires

à

SCEA LAVAL PRAM

NOGALES Pierre et Roselyne, ANDRE Amélie et DUBON Marine

251 chemin de Péfourque

82000 MONTAUBAN

objet : Contrôle des structures.

Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80

courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Mesdames, Monsieur,

J'accuse réception le 2 juin 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter 23,7640 ha situés sur la commune de : CAZES-MONDENARD.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **2 juin 2016**
- Numéro d'enregistrement : **8220160104**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois, soit le **2 octobre 2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) n'est plus systématique : si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) déposée(s) en concurrence.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,  
Le chef du bureau  
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN  
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr  
horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h-12h/14h-17h (sauf vendredi 16h)

<b>Commune</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Exploitant antérieur ou Preneur en place</b>
CAZES-MONDENARD	23,7640	Le Coq AH 6, Lerissac BZ 48, 51, 53 et 59, Laval CH 38 à 41, 43 à 47, 49 à 56, Borde Neuve CH 57, 59 et 61, Les Piboulières CH 84 et 85	NOGALES Roselyne	EARL MELUVA

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-08-011

22-DRAAF - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter-Calvet Philippe

*22-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter-Calvet Philippe.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de Tarn et Garonne*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction  
Départementale  
des Territoires

Service  
de l'économie agricole

Bureau  
des exploitations agricoles  
et de la ruralité

Montauban, le 8 juin 2016

Le Directeur Départemental des Territoires

à

Monsieur CALVET Philippe  
Route de Moissac - Le Rival  
82130 LAFRANCAISE

objet : Contrôle des structures.

Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80

courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 7 juin 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter 8,8803 ha situés sur la commune de : LAFRANCAISE.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **7 juin 2016**
- Numéro d'enregistrement : **8220160108**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois, soit le **7 octobre 2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant la délivrance par l'administration d'une décision expresse d'autorisation d'exploiter ou d'une autorisation tacite.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse (affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs).

Je vous précise par ailleurs que l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) n'est plus systématique : si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) déposée(s) en concurrence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,  
Le chef du bureau  
des exploitations agricoles et de la ruralité



Daniel GALTIE

2 quai de Verdun - 82000 MONTAUBAN  
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr  
horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h-12h/14h-17h (sauf vendredi 16h)

<b>Commune</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Exploitant antérieur ou Preneur en place</b>
LAFRANCAISE	8,8803	La Nauze BI 82, 83, 86 et 87	CERDA Claude	BARET Pierre et François